

## Le dernier compte rendu du Conseil Municipal

SEPTEMBRE 2020

SEANCE DU 3

**Présents : M. SANS, Mme GERARD, M. RAMEAU, Mme AIMONE-CAT, MM. LIVOTI, AMOUROUX,**

**Mme DALLA-ZANNA, GRANGE, MM. ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS, EVIN, Mmes COURTOUX, SANDY,**

**AGUILA.**

**Secrétaire de séance : M. EVIN Franck**

**Ouverture de la séance à 20 heures 10.**

### **ORDRE DU JOUR**

Le compte rendu du Conseil Municipal de la séance du 10.07.2020 a été adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que trois questions seront rajoutées à l'ordre du jour :

- Admission en non-valeur
- Effacement de dette
- Décision modificative sur le budget annexe « Construction 8 logements »

1°) Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en 2017 une convention de participation couvrant le **risque Prévoyance** du personnel communal, mise en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale dans le respect du Décret n° 2011-1474 en date du 08/11/2011 a été signée. Une participation versée par la Commune à chacun des agents avait été fixée afin de permettre à chacun d'entre eux de bénéficier d'une couverture. Le taux de cotisation augmentant chaque année, Monsieur le Maire propose de porter la participation mensuelle à **20 €** par agent pour toute la durée de ce mandat.

Proposition adoptée à l'unanimité.

2°) Monsieur le Maire précise qu'il en est de même pour le **risque Santé** et propose que la participation mensuelle versée par la Commune à chaque agent soit portée à **50 €**.

Proposition adoptée à l'unanimité.

3°) Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un **avenant à l'accord-cadre à bons de commande n° 2017-14 pour la vidéo-protection attribué** à la Société SCOPELEC doit être établi afin de modifier le montant initial du marché qui doit être porté à **94 877,88 €H.T**. Monsieur le Maire propose d'appliquer une plus-value de **2 877,88 €H.T**.

Proposition adoptée à l'unanimité.

4°) Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité **d'aménager la cour du centre de Loisirs**. Un devis a été établi par la Société SPIE BATIGNOLLES MALET de Saint-Girons (09) pour un montant H.T de **12 825 €**. Monsieur le Maire précise qu'une aide financière du Conseil Départemental peut être demandée.

Devis adopté à l'unanimité.

5°) Monsieur le Maire informe l'assemblée que le **matériel informatique de la Médiathèque** est ancien et ne permet plus une utilisation efficace par les usagers. Il propose de le remplacer. Un devis a été établi par la Société LOREMA de Capens (31) qui assure déjà la maintenance, pour un montant H.T de

**4 423 €**. L'aide financière du Conseil Départemental peut être demandée.

Propositions adoptées à l'unanimité.

6°) Monsieur le Maire informe l'assemblée que **le pavillon T5 situé 16 lotissement Calauères vient d'être libéré**. Des travaux importants doivent être réalisés avant sa mise en location. Il propose que le loyer mensuel soit porté à **650 €**.

Proposition adoptée à l'unanimité.

7°) Monsieur le Maire expose que la **société « YES INTERIM » est à la recherche de nouveaux locaux** pour étendre son activité. Monsieur le Maire propose que lui soit loué après travaux le poste de garde de l'ancien site d'Elf Aquitaine racheté par la Commune. Il propose de confier l'étude de ces travaux à l'architecte Monsieur Pierre DIS de Muret (31).

Proposition adoptée à l'unanimité.

8°) Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de **passer une convention** avec un établissement agréé par la Préfecture habilité à enlever sur la voie publique des véhicules abandonnés. Les établissements BOIRIN de Carbonne (31) pourraient assurer cette prestation et Monsieur le Maire demande qu'il soit autorisé à signer cette convention.

Autorisation adoptée à l'unanimité.

9°) Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire, pour **solder les travaux du Lotissement de Pentens 2**, d'augmenter les crédits sur certains articles du Budget annexe 2020 « Lotissement Pentens 2 » ainsi qu'il suit :

Art. 605 = + 4 000 €

Art. 6045 = + 20 000 €

Décision modificative adoptée à l'unanimité.

10°) Monsieur RAMEAU concerné par ce point quitte l'assemblée. Monsieur le Maire donne lecture du courrier transmis par la Présidente d'une **nouvelle association « Une cavalière pleine de Rêves »** qui sollicite une subvention. Monsieur le Maire propose de lui accorder une aide de **500 €**.

Proposition adoptée à l'unanimité.

11°) Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du **désir d'acquisition d'une partie des parcelles non constructibles** cadastrées Section A Numéros 900 – 1181 – 1143 par la famille ESCAFFRE, riveraine. Monsieur le Maire propose d'accepter cette demande étant précisé que Monsieur et Madame ESCAFFRE prendrait en charge les frais de géomètre, et de fixer le prix de vente à 2 € le m<sup>2</sup>.

Propositions acceptées à l'unanimité.

12°) Monsieur le Maire donne lecture de la lettre transmise par Monsieur EYCHENNE et Madame DOUARRE sollicitant **l'acquisition du logement communal** qu'ils occupent depuis 15 ans, situé 15 Lotissement Calauères. Avant de prendre une décision une évaluation sera demandée.

13°) Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu **deux états d'admission en non-valeur** établis par le Trésor Public de Cazères d'un montant total de **7 521,69 €** correspondant à des impayés de repas cantine et de loyers de 2018 à 2019 qui n'ont pu être recouverts malgré toutes les poursuites entreprises. Il demande d'accepter ces non-valeurs.

Non-valeurs acceptées à l'unanimité.

14°) Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du jugement du Tribunal d'Instance décidant d'effacer une dette d'un montant de 138,65 € suite à une demande de surendettement.

Décision acceptée à l'unanimité.

15°) Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire pour **solder les travaux de « Construction des 8 logements »** d'augmenter les crédits sur certains articles du budget annexe 2020 « Construction 8 logements ainsi qu'il suit :

Art. 6045 = + 1 000 €

Art 605 = + 1 000 €

Décision modificative acceptée à l'unanimité.

**16°)** Une proposition est faite pour la création d'un groupe de travail sur les nouveaux moyens de communication et la dématérialisation.

**17°) Questions diverses :**

- La rentrée scolaire s'est déroulée normalement.
- Monsieur le Maire informe de l'attribution par le Conseil Départemental d'une subvention de 29 760 € pour les travaux de rénovation de la Salle Djellali.
- Monsieur le Maire évoque le projet de réalisation de l'aire de covoiturage à l'aire de repos du Rond-Point d'Aurignac.
- Monsieur le Maire fait part du projet de la « Ruche qui dit Oui » à la gare de Bousens tous les jeudis de 17 h 00 à 19 h 00 à partir du **17.09.2020**.
- Une demande de partenariat avec le TFC a été déposée en Mairie : aujourd'hui en suspens
- Monsieur RAMEAU donne un compte rendu de la réunion du Syndicat des Eaux.
- Madame AGUILA fait part des plaintes qui lui ont été faites au sujet du bruit par les adolescents sur l'aire de jeux de la cité la Lanne. Elle demande également quand pourra être étudié le projet pour les adolescents.
- Monsieur DESHONS demande comment remplacer le forum des associations. Madame GERARD a proposé de distribuer le guide des associations à tous les présidents d'association et dans toutes les boîtes aux lettres du village.
- Une proposition est faite de mettre en place une pétition contre la mauvaise fréquentation de l'ancien centre de formation d'Elf Aquitaine.
- Monsieur le Maire fait part de la reconduction du Concours des Villes Fleuries cette année. Il souhaiterait que BOUSSENS y participe et demande des volontaires pour l'aider à s'occuper de ce projet. Madame AGUILA et Monsieur EVIN se sont proposés.
- Monsieur CELLIER s'informe sur la pose des compteurs Linky.
- Mesdames GERARD et AIMONE-CAT demandent où en est le projet de pose d'ombrières sur le parking de la gare. Monsieur SANS précise que ce projet n'a pas été labellisé.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 22 h 30.



Le Maire

*Christian SANS*